



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2026**

Approuvé lors du Conseil municipal du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit avril à 8h30, le Conseil municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Actes en Mairie sous la présidence de Monsieur RUEGGER Raphaël, Maire.

Date de la Convocation du Conseil municipal : 10 avril 2026.

Présents : M. RUEGGER Raphaël, COGNET Sylvain, DABERT Frédéric, FLORANT Cédric, SCHERER Dominique, MILHIET Eric, VERON Jean-Bernard, DELAIGUES François,
Mmes LENSKI Nathalie, SORNIN Jacqueline, JATA Jeanne, BOULENGIER Stéphanie, SANCHEZ Céline

Excusées : Mme CAPLAN Annie donne procuration à Mme SORNIN Jacqueline
Mme SOUCHET Louise donne procuration à Mme JATA Jeanne

Absents :

Secrétaire de séance : M. COGNET Sylvain

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Affichage de la convocation : 10 avril 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Monsieur COGNET Sylvain est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Commission des Finances – désignation des membres

Le Conseil municipal doit désigner les membres aux diverses commissions communales, **dont Monsieur le Maire est Président de droit.**

Le Conseil municipal doit désigner les membres de la commission "Finances". Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Vice-présidente : Madame SORNIN Jacqueline

Suppléante : Madame CAPLAN Annie

Membres : Mesdames LENSKI Nathalie, JATA Jeanne, Messieurs COGNET Sylvain, VERON Jean-Bernard, DELAIGUES François

Domaine de compétences : Finances

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions de Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité.

Commission d'Appel Offres – élection des membres

Le Conseil municipal doit désigner les membres aux diverses commissions communales, **dont Monsieur le Maire est Président de droit.**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Concernant les nominations, le vote secret est indispensable sauf si l'assemblée délibérante ne décide le contraire.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident du vote à main levée.

Vu l'appel à candidatures,

La liste présentée se compose de :

- M^{me} SOUCHET Louise, M. VERON Jean-Bernard, DELAIGUES François....membres titulaires, et
- Messieurs SCHERER Dominique, MILHIET Éric, COGNET Sylvain, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote à main levée

- Nombre de votants : 13
- Bulletins blancs ou nuls : .0
- Suffrages exprimés : .13

Ainsi répartis :

La liste présentée obtient quinze voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste présentée obtient quinze sièges.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- M^{me} SOUCHET Louise, M. VERON Jean-Bernard, M. DELAIGUES François, membres titulaires, et
- Messieurs SCHERER Dominique, MILHIET Éric, COGNET Sylvain, membres suppléants.

Vote :

Unanimité

Commission des Travaux / Délégation de Service Public – désignation des membres
--

Le Conseil municipal doit désigner les membres de la Commission Travaux / Délégation de Service Public, **dont Monsieur le Maire est Président de droit.**

Le Conseil municipal doit désigner les membres de la commission "Travaux / Délégation de Service Public". Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Vice-présidente : Madame LENSKI Nathalie – 1^{er} Adjointe au Maire

Membres : Madame SOUCHET Louise, Messieurs COGNET Sylvain, SCHERER Dominique, MILHIET Éric, DELAIGUES François

Domaine de compétences : Travaux, Urbanisme, Bois, Chemins, Sécurité routière, Délégation de Service Public (eau et assainissement)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions de Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité.

Désignation des délégués au Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)

Désignation des délégués : SDE 18

Le Conseil municipal doit désigner les délégués au SDE 18. Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Syndicat Départemental d'Energie du Cher

- Monsieur VERON Jean-Bernard – Titulaire
- Monsieur MILHIET Éric– Suppléant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions de Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Désignation des délégués à Cher Ingénierie du Territoire (CIT)

Désignation des délégués Cher Ingénierie du Territoire (CIT)

Le Conseil municipal doit désigner les délégués aux divers syndicats. Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Cher Ingénierie du Territoire

- Monsieur COGNET Sylvain - Titulaire
- Madame SOUCHET Louise - Suppléante

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions de Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS)

Désignation des délégués STIS

Le Conseil municipal doit désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires. Monsieur le Maire propose :

Délégués SITS

- Monsieur RUEGGER Raphaël - Titulaire
- Madame LENSKI Nathalie – Suppléante

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions de Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunautaire de la Vallée d'Yèvre (SIVY)

Désignation des délégués SIVY

Le Conseil municipal doit désigner les délégués au Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Yèvre. Monsieur le Maire propose :

Délégués SIVY

- Monsieur SCHERER Dominique - Titulaire
- Madame CAPLAN Annie – Suppléante

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Sécurité routière et Défense

Désignation des correspondants Défense/Sécurité routière

Le Conseil municipal doit désigner les correspondants Défense/Sécurité Routière. Monsieur le Maire propose :

Correspondants Défense et Sécurité Routière

- Monsieur MILHIET Éric – Titulaire
- Madame LENSKI Nathalie – Suppléante

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Incendie/secours

Désignation des correspondants Incendie/Secours

Le Conseil municipal doit désigner les correspondants Incendie/secours. Monsieur le Maire propose :

Correspondant Incendie/Secours

- Monsieur DABERT Frédéric – Titulaire
- Madame JATA Jeanne - Suppléante

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Désignation représentants CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Désignation des délégués au CNAS (Centre National de l'Action Sociale)

Pour faire suite à la demande du Comité National d'Action Sociale (CNAS), équivalent d'un Comité d'Entreprise pour les agents communaux, il est nécessaire de nommer deux délégués locaux suite au renouvellement des Conseillers municipaux (mandat 2026-2032).

Monsieur Raphaël RUEGGER Maire propose les candidatures de :

- Monsieur RUEGGER Raphaël - délégué pour le collège des élus
- Madame RAMBAUD Lauren - Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe, déléguée pour le collège des agents

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les candidatures proposées par Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Désignation des représentants France Loire

Désignation des représentants France Loire

Le Conseil municipal doit désigner les représentants pour la Commission d'Attribution des Logements de France Loire. Monsieur le Maire propose :

Représentants France Loire

- Monsieur RUEGGER Raphaël - Titulaire
- Madame LENSKI Nathalie - Suppléante

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les candidatures proposées par Monsieur le Maire.

Vote :

Unanimité

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par la Maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes : les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances

suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La commission communale des impôts directs est composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants qui seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal (population de la commune inférieure à 2 000 habitants). La désignation des commissaires doit être effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune et est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants)

Monsieur le Maire propose la liste de contribuables ci-dessous :

Commissaires titulaires :

M. VERON Jean-Bernard – M. DELAIGUES François – M. COGNET Sylvain – M. GUILLON Alain – M. TURPIN Jean-François – M. BAYARD Arnaud – Mme LENSKI Nathalie – Mme CAPLAN Annie – Mme BOULENGIER Stéphanie – Mme AUGY Ghislaine – Mme LENOIR Sabine – Mme JAUBERT Catherine

Commissaires suppléants :

M. GUILLEMIN Pascal – M. LAGARDE Vincent – M. FLORANT Cédric – M. MAZERE Christian – M. MALAQUIN Bernard – M. LOISEAU Jean-Michel – Mme DELALOY Valérie – Mme MAQUET Isabelle – Mme MAZERE Sylvie – Mme GUILLON Catherine – Mme JENNEAU Ghislaine – Mme LAURENT Christine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la liste des membres titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs pour la période 2026 – 2032.

Vote :

Unanimité

Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n° 3 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjoints au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du Maire à des Conseillers municipaux,

Considérant que ceux-ci pourront percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal fixent à douze (12) le nombre de conseillers municipaux délégués.

Vote :

Unanimité

Indemnités du Maire, des Adjointes au Maire et Conseillers municipaux délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Il s'avère qu'au vue du contexte actuel, des diverses difficultés rencontrées, Monsieur le Maire propose la baisse du pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique IB1027 sur les indemnités du maire, des adjointes et conseillers municipaux délégués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivant,

Monsieur le Maire propose une réduction du taux des indemnités du maire et des adjointes et des conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} mai 2026 comme désignée ci-dessous :

FONCTIONS	NOMS-PRENOMS	INDEMNITE (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique IB 1 027)
Maire	RUEGGER Raphaël	35.00 %
1ère adjointe	LENSKI Nathalie	15.00 %
2 ^{ème} adjoint	COGNET Sylvain	15.00 %
Conseiller municipal délégué	DABERT Frédéric	2.50 %
Conseiller municipal délégué	FLORANT Cédric	2.50 %
Conseiller municipal délégué	SCHERER Dominique	2.50 %
Conseiller municipal délégué	MILHIET Éric	2.50 %
Conseiller municipal délégué	VERON Jean-Bernard	2.50 %
Conseiller municipal délégué	DELAIGUES François	2.50 %
Conseillère municipale déléguée	SORNIN Jacqueline	2.50 %
Conseillère municipale déléguée	CAPLAN Annie	2.50 %
Conseillère municipale déléguée	JATA Jeanne	2.50 %
Conseillère municipale déléguée	BOULENGIER Stéphanie	2.50 %
Conseillère municipale déléguée	SOUCHET Louise	2.50 %
Conseillère municipale déléguée	SANCHEZ Céline	2.50 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve la réduction du pourcentage des indemnités du maire, des adjointes et des conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} mai 2026.

Vote :

Unanimité

Budget principal : créances pour admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable de Vierzon nous a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour créances admises en non-valeur.

Les créances admises en non-valeur sont les suivantes :

Montant et produit	Motif
364.15 € Cantine, Garderie, Chiens errants	Poursuite sans effet
86.81 € Cantine, Garderie	Inférieur au seuil de poursuite

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable / avis défavorable sur l'admission des créances en non-valeur de ladite dette, dit que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 « admission en non-valeur » du budget principal de l'exercice en cours.

Vote :

Unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur RUEGGER Raphaël Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Madame LENSKI Nathalie, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour le vote du compte financier unique 2025,

Sur proposition de Madame LENSKI Nathalie, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2025 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 339 870.38 €	952 136.30 €
Dépenses	1 217 548.11 €	607 616.98 €
Résultat de l'exercice	122 322.27 €	344 519.32 €

Décide d'approuver le Compte Financier Unique 2025 tel qu'il est présenté.

Vote :

Unanimité

Budget principal – Affectation des Résultats du Compte Financier Unique 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Libellés	
Solde d'exécution de clôture de fonctionnement : Excédent	192 833.62 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement : Excédent	764 446.23 €
Résultat total : excédent	957 279.85 €
Etat des restes à réaliser :	
- Dépenses	89 864.93 €
- Recettes	
Excédent de fonctionnement : R 002	192 833.62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme ci-dessus.

Vote :

Unanimité

Provisions pour créances douteuses pour l'année 2025

L'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %

Il est proposé au Conseil municipal de constituer une provision pour les restes à recouvrer au 31/12/2025 d'un montant de 600.00 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, :

- décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer au 31/12/2025 (3 994.28 €) pour un montant de 600.00 €.
- impute la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Vote :

Unanimité

Taux d'imposition 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux votés en 2025 et de fixer les taux 2026 comme suit :

Taxe Habitation (résidences secondaires)	21.51 %
Taxe Foncière bâtie	34.92 %
Taxe Foncière Non Bâtie	35.56 %

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de fixer les taux pour l'année 2026 comme précisé ci-dessus, et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment rempli, complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Vote :

Unanimité

Vote du budget primitif 2026 du budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section d'Investissement :** **1 760 346.23 €**
- **Section de Fonctionnement :** **1 307 098.62 €**

Vote :

Unanimité

Informations et questions diverses

Madame Lenski informe qu'une réunion avec les professionnels de santé se prépare sous la houlette de Cédric Florant et Stéphanie Boulengier pour dresser un état des lieux de la situation et étudier l'avenir le 28 mai.

Monsieur Ruegger précise que monsieur le Sous-Préfet de Vierzon est sensible à cette démarche et essaiera d'être présent.

Il remercie également Frédéric Dabert, Annie Caplan et Sylvain Cognet pour la réunion des associations prévue le 29 avril.

Monsieur Cognet précise que ces réunions préfigurent les comités promis aux habitants.

Auparavant, il faut leur écrire pour leur proposer de participer à ces comités ou d'aider à diverses tâches dans la collectivité. Cela va prendre quelques semaines. Les comités seront créés peut-être avant l'été. On réunit les associations en pré-comités afin d'avancer sur les premiers projets.

Monsieur Ruegger informe qu'il suit, notamment avec Louise Souchet, le projet de réhabilitation de l'école avec rigueur et invite chacun à se saisir du sujet.

D'autre part il a reçu la veille avec Jacqueline Sornin et Pierre Brunet, responsable du service technique, le représentant de la SEM Territoria sur le planning et les dépenses liées à ce chantier.

Il stipule que la responsabilité du Conseil est de s'assurer qu'il n'y ait pas de coût ajouté à ces travaux pour la commune.

Monsieur le Maire remercie les adjoints administratifs pour la préparation du Conseil, ainsi que les membres de la Commission Finances. Il remercie également les élus du précédent mandat ainsi que les habitants venus assister à ce conseil.

Il lève la séance à 10h.

Afin d'étudier certains points, le Conseil municipal se poursuit en réunion d'élus à portée générale (sans délibération).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Le Maire,

Raphaël RUEGGER

Le secrétaire,

Sylvain COGNET